

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

**SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM**

Séance du 19 FEVRIER 2003

Objet :  
Discussion sur  
les orientations  
budgétaires 2003

L'an deux mille trois et le dix neuf Février  
à 17 heures trente

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0302/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, ESTROSI, GINESY, MARY, MASCARELLI, PAUGET,  
REGHEZZA, VEROLA, BARBIER, BALDINI, PELLETIER.  
MMES ALLAVENA, FORESTIER, PECQUEUR, RENAUDO, SOMARIA.

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant avant l'examen du budget.

Il propose un budget 2003 plus serré afin de tenir compte des recettes effectives du Syndicat Mixte.

1/ PARTICIPATIONS 2003 :

CONSEIL GENERAL	: 813 000 E	(798 000 E en 2002)
COMMUNES	: 330 E / An et Enfant	(320 E en 2002)
ELEVES	: 215 E / An	(210 E en 2002)

**2/ BUDGET PREVISIONNEL 2003**

	BUDGET 2002	BUDGET 2003
<b>RECETTES</b>	<b>1 266 000.00</b>	<b>1 285 000 E</b>
Part. C.G.	798 000.00	813 000 E
Part. Communes	200 000.00	190 000 E
Part. Elèves	170 000.00	160 000 E
Autres participations	98 000.00	122 000 E

	1 266 000.00	1 285 000 E
<b>DEPENSES</b>		
Charges de fonctionnement	207 300.00	223 700 E
Frais de personnel	1 039 500.00	1 048 700 E
Amortissement	7 100.00	8 500 E
Divers Impôts/Remboursement	12 100.00	4 100 E

Le Président clôt la discussion budgétaire, pour un budget prévisionnel 2003 s'élevant à 1 285 000 Euros.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

